## ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º 2464

présenté par Mme Kerbarh

## **ARTICLE 9**

Après la seconde occurrence du mot :

« gaz »,

rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 37 :

« assortit cette mise sur le marché de la mise en place d'une consigne ou d'un système équivalent favorisant le réemploi de ces bouteilles et cartouches ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.